



**OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL**  
**SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY**

# **APPEL D'OFFRES**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL**

---

**ÉVALUATION A MI-PAROURS DE LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA STRATEGIE 2030  
DE L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL - OSS**

---

**TERMES DE REFERENCE**

[\[AO/OSS/SE-Eval-Mi-Parcours-Strat2030/301024-34\]](#)

**Octobre 2024**

## TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	1
Liste des acronymes .....	2
1- Contexte et justification .....	3
1.1. Historique et Évolution des Stratégies Successives de l'OSS .....	3
1.2. La Stratégie 2030 de l'OSS .....	4
1.3. Objet de la Mission .....	6
2. Objectifs de l'évaluation .....	6
3. Questions clés de l'évaluation.....	6
4. Portée de l'évaluation.....	7
5. Résultats attendus.....	7
6. Tâches du consultant .....	8
7. Méthodologie et approche .....	8
8. Livrables, durée et rémunération .....	9
8.1. Livrables .....	9
8.3. Durée et rémunération .....	10
9. Qualifications demandées.....	10
10. Présentation du dossier .....	11
10.1. Offre technique.....	11
10.2. Offre financière.....	11
11. Évaluation.....	11
11.1. Offre technique .....	12
11.2. Offre financière .....	12
11.3. Évaluation finale.....	12
12. Modalités et date limite de soumission .....	13
13. Demande D'éclaircissement .....	13

## Liste des acronymes

<b>AG :</b>	Assemblée Générale
<b>AMCOW :</b>	Conseil des Ministres Africains de l'Eau
<b>CA :</b>	Conseil d'Administration
<b>CAADP :</b>	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
<b>CBD :</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CCNUCC :</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDN :</b>	Contributions Déterminées au niveau National
<b>CEDEAO :</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNULCD :</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
<b>COS :</b>	Comité d'Orientation Stratégique
<b>IGAD :</b>	Autorité intergouvernementale pour le développement
<b>NEPAD :</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>ODD :</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OSS :</b>	Observatoire du Sahara et du Sahel
<b>SAI :</b>	Système Aquifère Iullemeden
<b>SASS :</b>	Système Aquifère du Sahara Septentrional
<b>SE/OSS :</b>	Secrétariat exécutif de l'OSS
<b>UMA :</b>	Union du Maghreb Arabe

# 1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## 1.1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DES STRATEGIES SUCCESSIVES DE L'OSS

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation à caractère international et à vocation africaine, fondée en 1992 et établie à Tunis depuis 2000. L'OSS regroupe aujourd'hui 47 membres, dont 27 pays africains, 7 pays non africains, ainsi que 13 organisations régionales dont 2 agences du système onusien et 3 organisations de la société civile. La mission principale de l'OSS est d'appuyer ses membres dans la gestion durable de leurs ressources naturelles, en particulier dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, dans un contexte marqué par un dérèglement climatique. Depuis sa création, l'OSS a su développer ses propres stratégies pour répondre aux enjeux environnementaux de la région sahélo-saharienne, en évoluant avec les contextes locaux, régionaux et internationaux. Ces stratégies sont articulées autour de grands jalons : 2000, 2010, 2020, et actuellement, 2030. Elles reflètent une progression et une adaptation continue aux défis émergents.

**La Stratégie 2000**, adoptée en 1997, a été conçue dans un contexte africain marqué par l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) en 1994. Ce premier cadre stratégique a permis de formaliser l'engagement de l'OSS à appuyer les États membres dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres.

**La Stratégie 2010**, adoptée en 2004, marque une étape significative pour l'OSS à travers l'élargissement de son champ d'action. En intégrant des problématiques nouvelles, telles que le changement climatique (CCNUCC) et la biodiversité (CBD), cette stratégie va au-delà des priorités antérieures. Tout en continuant à soutenir la mise en œuvre de la CNULCD et de l'Agenda 21, elle réaffirme l'engagement de l'OSS à répondre aux enjeux actuels, notamment à travers son alignement avec des initiatives comme le NEPAD. Cette stratégie a également consolidé le rôle de l'OSS dans la gestion des aquifères transfrontaliers à travers trois projets majeurs : le Système aquifère du Sahara septentrional (**SASS**), le Système aquifère lullemeden (**SAI**) et les ressources en eau dans la région de l'*Inter Governmental Authority on Development* (**IGAD**). De plus, elle a permis de consolider les acquis antérieurs de l'OSS en matière de systèmes de surveillance environnementale et de suivi des plans d'action, tout en menant des études sur la gestion préventive des impacts prévisibles des changements et de la variabilité climatiques, fournissant ainsi aux pays membres des informations utiles pour éclairer leur prise de décision.

**La Stratégie 2020**, adoptée en 2012 par l'Assemblée Générale (AG), s'inscrit dans un contexte de renforcement des partenariats régionaux et d'alignement sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle repose sur une analyse approfondie des enjeux de la zone Sahara-Sahel à l'horizon 2020, en soulignant les interactions entre dégradation environnementale, changement climatique, démographie et lutte contre la pauvreté des populations rurales. Cette stratégie visait à répondre aux besoins des pays de sa zone d'action en s'appuyant sur les trois conventions de Rio, le NEPAD et les politiques sectorielles d'intégration des sous-régions économiques (UMA, CEDEAO et IGAD) dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'agriculture. Ce cadre stratégique cherchait à consolider les acquis de l'OSS tout en s'alignant, autant que possible, sur les politiques et stratégies de ses membres et partenaires régionaux, ce qui a permis des progrès concrets dans des secteurs clés tels que l'eau, la terre et le climat, en soutenant l'intégration de données scientifiques et techniques dans les processus décisionnels des pays. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de financements et de flexibilité dans la gestion et d'appropriation institutionnelle.

En 2020, la **Stratégie 2030** a été élaborée et s'est inscrite dans la continuité de la Stratégie 2020, tout en répondant à la nécessité d'adaptation aux défis contemporains. Elle renforce l'axe scientifique et technique de la stratégie précédente tout en mettant un accent particulier sur la finance climat et la préservation du capital biologique. De plus, elle introduit un axe de veille et de prospective, remplaçant ainsi la fonction observatoire des stratégies antérieures, afin de mieux positionner l'institution face aux enjeux émergents de sa zone d'action.

## 1.2. LA STRATEGIE 2030 DE L'OSS

La **Stratégie 2030 de l'OSS**<sup>1</sup> s'appuie sur un cadre stratégique aligné avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, les Conventions de Rio, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les 5 priorités pour l'Afrique de la Banque africaine de développement ainsi qu'avec les grandes lignes des stratégies sectorielles (eau, environnement, agriculture, forêt, CES...) des sous-régions et des pays de sa zone d'action. Cette stratégie vise à soutenir les pays membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable, tout en renforçant la coopération régionale.

Elle repose sur un programme scientifique et technique centré sur la « Gestion intégrée et concertée des ressources naturelles », qui s'articule autour de **quatre axes thématiques interconnectés : Eau, Terre, Climat et Biodiversité**, chacun assorti d'un objectif stratégique global et d'objectifs opérationnels spécifiques.

### AXE THEMATIQUE EAU

**Objectif stratégique :** Contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations et à la gestion durable des ressources en eau.

**Objectifs opérationnels :**

- Améliorer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles.
- Mettre en place des outils de planification à court, moyen et long terme pour la gestion des ressources en eau.
- Soutenir les politiques de gestion intégrée et durable des ressources en eau.
- Améliorer et pérenniser la gouvernance des ressources en eau partagées.

### AXE THEMATIQUE TERRE

**Objectif stratégique :** Renforcer les capacités des États membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres.

**Objectifs opérationnels :**

- Améliorer les outils de planification et de suivi-évaluation des actions de gestion durable des terres.
- Renforcer les mécanismes d'alerte précoce à la sécheresse.
- Appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous-régionaux pour la gestion durable des terres.

---

<sup>1</sup>  [OSS-Strategie2030\\_Fr.pdf \(oss-online.org\)](#)

## AXE THEMATIQUE CLIMAT

**Objectif stratégique :** Renforcer les capacités des États membres et la résilience des populations face au changement climatique.

### Objectifs opérationnels :

- Améliorer les mécanismes de gestion des risques climatiques.
- Appuyer la mise en place et le suivi des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des pays.
- Accompagner la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.
- Faciliter l'accès des pays à la finance climat.

## AXE THEMATIQUE BIODIVERSITE

**Objectif stratégique :** Mettre à disposition des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques.

### Objectifs opérationnels :

- Développer des outils de comptabilité du capital naturel pour leur intégration dans les plans d'action nationaux et régionaux.
- Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de planification et de développement.
- Faciliter l'identification, la recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux biodiversité post-2020.

Dans l'optique d'optimiser l'atteinte de ces objectifs, le programme scientifique et technique de la Stratégie 2030 est appuyé par **trois programmes transversaux** :

## VEILLE ET PROSPECTIVE

**Objectif Stratégique :** Renforcer les performances de l'OSS en capitalisant sur les acquis, anticipant les évolutions futures et en identifiant les risques potentiels.

### Objectifs opérationnels :

- Élaborer des produits de synthèse et de capitalisation des acquis.
- Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.

## RENFORCEMENT DES CAPACITES

**Objectif Stratégique :** Développer et mettre en œuvre des programmes de formation pour renforcer les compétences liées aux axes d'intervention de l'OSS.

### Objectifs opérationnels :

- Faire un effort de capitalisation et d'enrichissement permanents de ses acquis.
- Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.
- Développer des canaux et des moyens adéquats d'échange et de partage.



## COMMUNICATION ET INFORMATION

**Objectif Stratégique :** Valoriser les connaissances et les acquis de l'OSS, informer et sensibiliser sur ses interventions, diffuser son expertise, renforcer sa visibilité nationale et internationale, et faciliter la mobilisation de partenariats stratégiques.

### Objectifs opérationnels :

- Diffuser et valoriser les produits de l'OSS.
- Former les médias et les professionnels des médias et sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux.

## 1.3. OBJET DE LA MISSION

À mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, l'OSS a opté pour une évaluation approfondie afin de faire le point sur les réalisations, d'identifier les défis rencontrés et d'ajuster les actions futures. L'objectif est de s'assurer que la Stratégie reste alignée avec les besoins des bénéficiaires, tout en tenant compte des évolutions du contexte et des priorités régionales. Il s'agit en outre de vérifier que la Stratégie continue d'être un levier pertinent et efficace, en cohérence avec les résultats attendus et les Objectifs de Développement Durable pour les pays du Sahel et du Sahara. Pour ce faire, l'OSS lance un appel d'offres pour la sélection d'un consultant individuel qualifié.

## 2. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Cette mission a pour objectif de faire une évaluation approfondie à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 de l'OSS, afin d'orienter les actions futures vers l'atteinte de ses résultats attendus. Cet objectif sera atteint à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Évaluer le degré de réalisation des objectifs et des résultats attendus de la Stratégie 2030 ;
- Identifier les succès, les défis et les leçons tirées de la première phase de mise en œuvre ;
- Formuler des recommandations pour optimiser les actions futures.

## 3. QUESTIONS CLES DE L'EVALUATION

Pour atteindre les objectifs fixés, l'évaluation répondra à plusieurs questions qui permettront d'approfondir l'analyse de **la pertinence**, de **l'efficacité**, de **l'efficience**, de **la durabilité** et des **améliorations futures** de la Stratégie 2030.

### **Pertinence :**

- Dans quelle mesure les actions mises en œuvre sont-elles encore alignées avec les priorités et les objectifs initiaux de la Stratégie 2030 ?
- La stratégie est-elle toujours adaptée aux besoins actuels des pays membres, surtout dans un contexte de priorités régionales en évolution constante ?

### **Efficacité :**

- Dans quelle mesure les progrès vers l'atteinte des résultats attendus dans les quatre domaines thématiques prioritaires (eau, terre, climat, biodiversité) sont-ils tangibles et mesurables à ce stade de mise en œuvre ?
- Quels facteurs ont favorisé la progression vers les objectifs stratégiques, et quels défis spécifiques ont entravé la mise en œuvre des actions prévues ?



### **Effizienz :**

- Les ressources disponibles ont-elles été gérées de manière optimale pour maximiser les résultats escomptés ?
- Des opportunités existent-elles pour améliorer l'efficacité dans l'allocation des ressources ?

### **Durabilité :**

- Les résultats obtenus jusqu'à présent sont-ils viables à long terme, au-delà de la période de mise en œuvre ?
- Quelles actions doivent être entreprises pour assurer la durabilité des acquis dans le temps ?

### **Améliorations futures :**

- Quelles adaptations spécifiques et concrètes doivent être mises en place pour améliorer la deuxième phase de la Stratégie 2030 et maximiser son impact à long terme ?

## **4. PORTEE DE L'EVALUATION**

L'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS portera sur la période allant de son adoption en 2020 jusqu'à l'année en cours (2024). Elle analysera les progrès réalisés dans les quatre axes thématiques clés ainsi que les programmes transversaux susmentionnés. L'accent sera mis sur les résultats obtenus, les défis rencontrés et les ajustements nécessaires pour la phase suivante. L'évaluation couvrira :

- Les activités menées dans les domaines d'intervention de la stratégie : gestion des ressources en eau, biodiversité, lutte contre la désertification et adaptation au changement climatique.
- Les projets phares et les collaborations avec les pays membres et les partenaires internationaux.
- L'efficacité et l'efficacité des structures de gouvernance et des mécanismes de suivi et d'évaluation.
- L'analyse des résultats en fonction des indicateurs de performance définis au début de la stratégie.

## **5. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus de cette évaluation doivent permettre de guider la suite de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, avec des recommandations concrètes et mesurables. Chaque résultat s'inscrit dans une analyse approfondie des différents aspects de la stratégie.

### **PERTINENCE DES INTERVENTIONS EVALUEE**

1. Un rapport détaillant l'alignement des actions avec les priorités stratégiques actuelles de l'OSS et les besoins évolutifs des pays membres, avec des propositions d'ajustements pour garantir leur pertinence.

### **EFFICACITE DES INTERVENTIONS ANALYSEE PAR THEMATIQUE**

2. Une évaluation des progrès réalisés dans les domaines prioritaires (eau, terre, climat, biodiversité), mettant en lumière les résultats obtenus et les aspects nécessitant des améliorations pour chaque thématique.

### **DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES IDENTIFIEES**

3. Un document récapitulatif des principaux défis ayant freiné la mise en œuvre de la stratégie, accompagné des leçons tirées de ces expériences pour ajuster les actions futures.



## RECOMMANDATIONS POUR LA PHASE FINALE

4. Un plan d'action consolidé, intégrant des recommandations stratégiques pour optimiser l'impact des interventions dans la phase finale de la Stratégie 2030.

## 6. TACHES DU CONSULTANT

En vue de garantir la réussite de l'évaluation, il est essentiel de mettre en œuvre les actions suivantes :

### Évaluation des résultats et de l'impact

- Analyser les résultats opérationnels, incluant les produits, concepts, méthodologies et publications réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2030, tout en évaluant leur impact sur les bénéficiaires et les domaines ciblés, conformément aux indicateurs établis dans l'annexe 1 du cadre logique de la stratégie.
- Évaluer l'engagement et la participation des pays membres et de leurs organisations spécialisées ainsi que l'impact de cette participation sur la mise en œuvre et l'efficacité des actions.

### Analyse de la pérennisation et des défis

- Évaluer la pérennisation des actions et des résultats en déterminant comment ceux-ci sont intégrés dans les institutions des pays membres et en identifiant les défis et obstacles qui freinent leur adoption.
- Étudier les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre, y compris les défis financiers, ainsi que les solutions adoptées pour surmonter ces obstacles.
- Évaluer la capacité de l'OSS et de sa Stratégie à répondre aux enjeux régionaux, en tenant compte des évolutions des besoins des pays membres et des partenaires.

### Recommandations et positionnement

- Proposer des recommandations en tenant compte du contexte actuel dans la zone d'action de l'OSS et du contexte international, notamment l'adoption des ODD en 2015, l'Agenda 2030, les plans stratégiques des Conventions de Rio, ainsi que l'Accord de Paris sur le climat et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).
- Évaluer le positionnement de l'OSS par rapport aux autres organisations régionales et sous-régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement, tout en tenant compte des opportunités offertes par la Finance Climat et les Fonds multilatéraux, tels que le Fonds Vert pour le Climat et le Fonds d'Adaptation, afin de renforcer le soutien aux initiatives environnementales.
- Examiner la visibilité des actions de l'OSS à différents niveaux : national, sous-régional et international, en intégrant les parties prenantes, y compris les membres, les partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile.

## 7. METHODOLOGIE ET APPROCHE

Le consultant proposera une démarche détaillée et pertinente pour cette mission, discutée et validée avec les experts du Secrétariat Exécutif de l'OSS (SE/OSS). L'évaluation reposera sur une approche mixte, articulée autour de quatre dimensions principales.



## ANALYSE DOCUMENTAIRE

Un examen approfondi des rapports de projets, des revues annuelles et des documents de suivi de la stratégie permettra de contextualiser les résultats et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre.

L'OSS mettra à disposition du consultant tous les documents dont il aura besoin, notamment :

- La Stratégie 2010 de l'OSS
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2010 de l'OSS
- La Stratégie 2020 de l'OSS
- L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'OSS
- Le rapport quadriennal d'activités de l'OSS (2016)
- Le rapport quadriennal d'activités de l'OSS (2020)
- La Stratégie 2030 de l'OSS

## COLLECTE DE DONNEES

La collecte de données s'effectuera via plusieurs méthodes, notamment :

**Consultations et entretiens :** Le recueil des perspectives des parties prenantes internes (membres de l'OSS) et externes (partenaires, experts, communautés locales), se fera à travers des dialogues structurés et ciblés.

**Enquêtes :** La conception de questionnaires et de sondages visera à obtenir des données quantitatives et qualitatives pertinentes, renforçant ainsi la base d'informations.

# 8. LIVRABLES, DUREE ET REMUNERATION

## 8.1. LIVRABLES

Les livrables attendus pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS sont les suivants :

- **L1 - Note méthodologique consolidée :** Un document détaillant la méthodologie finale, incluant le guide d'entretien, la liste des personnes et institutions à contacter, ainsi que les approches méthodologiques validées. Ce livrable est assujéti à la validation du SE/OSS lors de la réunion de démarrage.
- **L2 - Rapport provisoire :** Un rapport provisoire de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2030 en langue française. Basé sur l'analyse des premiers résultats, des entretiens réalisés, et des données collectées, ce document reflétera l'évaluation approfondie des résultats obtenus, des obstacles rencontrés, ainsi que des recommandations pour l'optimisation de la stratégie. Il sera soumis à l'OSS pour revue et commentaires.
- **L3 - Rapport final de l'évaluation :** Le rapport final, intégrant les observations et recommandations formulées par le SE/OSS. Ce rapport complet sera présenté en français et en anglais et constituera le document de référence pour les ajustements de la Stratégie 2030 pour la période restante 2025-2030.
- **L4 - Présentation des résultats de l'évaluation :** Une présentation synthétique des conclusions de l'évaluation, en français et en anglais, sera présentée lors de l'Assemblée Générale prévue en avril 2025.

Tableau 1 - Liste des livrables et délais de livraison

Livrable	Délais de livraison
L1. Note méthodologique consolidée – livrable 1	Six (6) homme jour de travail effectif après la réunion de cadrage et au plus tard le 15 décembre 2024
L2. Rapport provisoire – livrable 2	Dix (10) homme jour de travail effectif à compter de la validation du livrable 1 et au plus tard le 10 février 2025
L3. Rapport final de l'évaluation – livrable 3	Quatorze (14) homme jour de travail effectif après la réunion de validation du SE et au plus tard le 28 février 2025
L4. Présentation des résultats de l'évaluation	Lors de la tenue de l'Assemblée Générale prévue en avril 2025

Les délais de validation par le SE/OSS ne sera pas comptabilisés dans la durée de la mission du Consultant.

## 8.2. DUREE ET REMUNERATION

La durée effective de la mission est estimée à 30 hommes jour réparti sur une période de 150 jour calendaire, à compter de la date de réunion de cadrage.

Le paiement des honoraires sera effectué par l'OSS sur le compte spécifié par le consultant, en trois tranches, conformément au tableau ci-après :

Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de Paiement	Montant
Tranche 1	Soumission et validation du livrable 1 (note méthodologique) par l'OSS	30 % du montant total du contrat
Tranche 2	Soumission et validation du livrable 3 par l'OSS	50 % du montant total du contrat
Tranche 3	Après la présentation des résultats de l'évaluation à l'Assemblée Générale de l'OSS	20% du montant total du contrat

## 9. QUALIFICATIONS DEMANDEES

Le Consultant retenu devra répondre aux critères suivants :

### FORMATION ACADEMIQUE

**Diplôme requis :** Diplôme de niveau supérieur (Master minimum) en sciences environnementales et/ou gestion des ressources naturelles.

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le Consultant doit justifier d'une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la :

- **Conduite d'évaluations de programmes multidisciplinaires** impliquant de nombreux partenaires et thématiques variées, notamment en lien avec les secteurs de l'eau, de la terre, du climat et de la biodiversité.
- **Planification stratégique**, avec une capacité à réaliser des analyses situationnelles complexes et à formuler des recommandations fondées sur ces analyses.
- **Analyse des dynamiques en cours** dans les domaines de l'eau, de la gestion durable des terres et du climat, avec un accent particulier sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

## COMPETENCES SPECIFIQUES

- Une **bonne connaissance du paysage institutionnel africain et international** dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et du climat, avec une capacité à intégrer ces connaissances dans des stratégies régionales.
- **Des compétences analytiques** solides pour l'évaluation des résultats de programmes, la rédaction de rapports clairs et détaillés, et la formulation de recommandations pertinentes.
- Une **excellente maîtrise de la rédaction et de la communication**, à la fois **en français et en anglais**, afin de garantir des échanges efficaces avec les parties prenantes et la production de documents de qualité.

## REFERENCES ET REALISATIONS

- Une **expérience démontrée** dans des missions similaires, idéalement en lien avec des programmes de gestion durable des ressources naturelles en Afrique, et une capacité à apporter une valeur ajoutée à travers des analyses pertinentes et des recommandations stratégiques.

# 10. PRESENTATION DU DOSSIER

Le consultant est invité à soumettre une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées.

## 10.1. Offre technique

Le Consultant est tenu de fournir une offre technique incluant les documents suivants :

- **Note méthodologique** : Une note de 4-10 pages détaillant la démarche qui sera adoptée pour mener à bien la mission ;
- **Une note succincte** sur les expériences et références pertinentes en rapport avec les tâches demandées ;
- **Chronogramme** : définissant les délais et les étapes nécessaires pour la conduite de l'entièreté de la mission et de la soumission des différents livrables ;
- **Curriculum vitae** : détaillé du consultant en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation et ce conformément au modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#)
- **Copies des diplômes**

## 10.2. Offre financière

Le Consultant est tenu de fournir une offre financière en Euros valable trois mois, à compter du jour suivant la date limite de soumission.

# 11. ÉVALUATION

La sélection des offres pour l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2030 de l'OSS sera réalisée en deux étapes distinctes : d'abord, l'évaluation des offres techniques, suivie de l'évaluation des offres financières.

### 11.1. Offre technique

L'évaluation et la comparaison des offres techniques se feront indépendamment de toute considération financière. Les offres seront notées sur un total de 100 points selon les critères énoncés dans le tableau ci-dessous. Pour être éligible, une offre technique doit obtenir une note minimale de **70 sur 100**.

### 11.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires ayant obtenu une note technique satisfaisante. Les notes des offres financières (Nf) seront calculées selon la formule suivante:

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit

**Nf = 100 x Fm/F, avec :**

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

### 11.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante

:NG = [Nt x (70%)] + [Nf x (30%)]

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du consultant sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

**Tableau 3 - Barème de notation de l'offre technique**

Éléments	Points
Diplôme : Minimum Master en sciences environnementales, gestion des ressources naturelles, ou domaine connexe	10
Restitution analytique et reformulée d'une bonne compréhension de la mission, des responsabilités du consultant et des objectifs de la mission	10
Méthodologie de travail : plan de travail adapté et cohérent avec les objectifs de la mission	20
Expérience en évaluation de programmes multidisciplinaires et en planification stratégique (minimum 10 ans, au moins 3 missions similaires)	20
Expérience dans la gestion durable des ressources naturelles en Afrique (au moins 2 expériences pertinentes)	20
Connaissance du paysage institutionnel africain et international dans les domaines de l'environnement et du climat	10
Capacité rédactionnelle en langues française et anglaise (5 pts par langue)	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 12. MODALITES ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les offres doivent être soumis **uniquement par courriel**, au plus tard le **20 Novembre 2024 à 23h59 (Heure de Tunis, GMT+1)**. Les soumissionnaires doivent adresser leurs offres à l'adresse suivante : [procurement@oss.org.tn](mailto:procurement@oss.org.tn), en mentionnant

[AO/OSS/SE-Eval-Mi-Parcours-Strat2030/301024-34] dans l'objet du message.

## 13. DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Pour toute demande de complément d'informations, les soumissionnaires pourront contacter le Département Administratif et Financier de l'OSS par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : [sonia.njah@oss.org.tn](mailto:sonia.njah@oss.org.tn)